

Image not found or type unknown



## Echéancier pas respecté

Par **coucou82**, le **27/04/2014** à **09:33**

Bonjour,rrnrJe suis en demi traitement pour CLD depuis février 2014 jusqu'à août 2014. Mon employeur me paie mon demi traitement, l'autre partie de mon demi traitement doit être réglé par ma mutuelle.rrnrIl y a 1 an, j'ai eu un indu de cette mutuelle et nous avons fait un échéancier que je n'ai pas respecté tous les mois (problèmes financiers).rrnrEtant en ITT, j'ai envoyé tous les papiers pour que ma mutuelle me règle mon demi traitement. La réponse de ma mutuelle est : qu'il faut que je paie la totalité de la dette pour qu'il puisse indemniser mon ITT donc je me retrouve avec un demi traitement de mon employeur. Je c'est pas quoi faire sachant que je ne peut pas leur régler entièrement la dette, que je suis seule avec 600 € par mois vu qu'ils me donnent rien.rrnrOnt-il le droit de ne pas me payer mon demi-traitement ?rrnrMerci de votre réponse.